



Association des Amis du Musée national de la Marine

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AAMM samedi 21 mars 2026 à 14h00 - Informations pratiques
--

Chère Adhérente, cher Adhérent,

Je vous prie de trouver ci-joint la convocation à l'assemblée générale de notre Association qui se tiendra le samedi 21 mars 2026 à 14h00 dans la salle St Augustin, 11 place du cardinal Amette, Paris 15^{ème} (métro La Motte Piquet). Votre participation à cette assemblée générale est importante pour assurer notre représentativité auprès du musée de la Marine et lui témoigner notre engagement dans notre mission de rayonnement du Musée et d'aide à l'acquisition de nouvelles œuvres pour enrichir ses collections, comme cela a été fait en 2025.

Je compte sur votre présence. Si vous ne pouvez pas participer à notre assemblée générale, merci de nous faire parvenir votre pouvoir à l'aide du document joint. Ce document peut être renvoyé depuis votre adresse mail.

Bien cordialement,

Emmanuel Gouraud
Président

TSVP

AAMM – Association des Amis du Musée national de la Marine
Bureau : 24 rue de Presles – 75015 PARIS

Téléphone : +33 (0) 1 71 20 53 46
Web : www.aamm.fr - E-mail : contact@aamm.fr
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 – Créée le 3 avril 1930

ORDRE DU JOUR

- Ouverture par le Président
- Rapport moral du Président.
- Rapport d'activité
- Bilan financier 2025
- Présentation des comptes de l'exercice 2025 par le trésorier
- Votes et quitus
- Budget 2026 par le trésorier
- Examen des motions
- Intervention d'une personnalité extérieure
- Présentation des faits marquants des régions
- Actualités des commissions :
 - Commission Voile et plaisance
 - Commission Communication
 - Commission Modélisme et Dons
 - Commission Mécénat
 - Commission Evènements
- Élection des membres du Conseil d'administration et proclamation des résultats
- Questions diverses.

Elections au Conseil d'administration

Les mandats de cinq administrateurs arrivent à échéance en 2026 et sont renouvelables : Emmanuel Gouraud (président), Frédéric Bouffard (vice-président), Hugues de Champs (Secrétaire général), Anne Bolloré-Lagarde, Frédéric Dadvisard.
4 postes d'administrateurs sont vacants.

Le nombre de postes à pourvoir est donc de neuf au maximum.

Les candidatures, exprimées par une lettre de motivation et un court CV comportant en particulier date et lieu de naissance, et une déclaration sur l'honneur que le candidat n'est pas interdit de gestion, doivent parvenir au Siège avant le 11 mars 2026. A cet effet, un document type est disponible au siège de l'AAMM il suffit de le demander si vous souhaitez vous porter candidat.

Pouvoirs

Les pouvoirs des membres qui n'assistent pas à l'assemblée générale doivent parvenir au Siège avant le 20 mars 2026.

RAPPEL

Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer aux votes. (RI art 4).
Sont électeurs, les membres actifs et bienfaiteurs de plus de 18 ans, inscrits à l'association depuis au moins trois mois.

Merci de présenter votre carte d'adhérent pour vérification et pointage avant d'entrer dans la salle.